

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	31
- représentés	10
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/12/15-09**

**OBJET : Travail le dimanche - demande d'avis pour autorisation d'ouverture dominicale supérieure à cinq des commerces concernés par la loi pour la commune de Gassin**

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 8 décembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean PLENAT	Nathalie DANTAS
Jean-Pierre TUVÉRI	Céline GARNIER	Charles PIERRUGUES
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Thierry GOBINO
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	José LECLERE
Marc Etienne LANSADE	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Anne-Marie WANIART	Valérie MASSON-ROBIN	Michèle DALLIES
Bernard JOBERT	René LE VIAVANT	Michel FACCIN
Jean-Jacques COURCHET	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Raymond CAZAUBON	Anne KISS	Frank BOUMENDIL
Florence LANLIARD	Jeanne-Marie CAGNOL	
Roland BRUNO	Patrice AMADO	

**Membres représentés :**

Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER  
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI  
Eric MASSON donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
François BERTOLOTTI donne procuration à Anne KISS  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Florence LANLIARD  
Pierre-Yves TIERCE donne procuration à Michel FACCIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016  
Publication : 19/12/2016

**Délibération n° 2016/12/15-09**

**OBJET : Travail le dimanche - demande d'avis pour autorisation d'ouverture dominicale supérieure à cinq des commerces concernés par la loi pour la commune de Gassin**

**Le rapporteur expose :**

**La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron II », a précisé dans son chapitre premier du titre III les règles concernant les exceptions au repos dominical.**

**L'article 250 modifie substantiellement l'article L.3132-26 du Code du travail et précise :**

- **la liste des dimanches non travaillés est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante ;**
- **lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.**

**La Communauté de communes est saisie par un de ses membres, la commune de Gassin qui souhaite passer de cinq à douze autorisations d'ouverture dominicale pour les commerces concernés par la loi.**

**Je vous propose d'accéder à cette demande et de donner un avis favorable.**

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, dite « loi Macron II » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la commune de Gassin.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000196-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 19/12/2016  
Publication : 19/12/2016

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article unique :**

**D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande de la commune de Gassin qui souhaite passer de cinq à douze autorisations d'ouverture dominicale des commerces concernés par la loi.

**Résultat du vote :** à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016